

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Fontaine L'Heureux

<https://www.cadre21.org/membres/8d8fa9b6f0fbdeda7d1ed063>

Date d'obtention : 2023-10-27 15:34:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'intervention permet à tous les intervenants leurs rôle et de permettre au sythème de réagir rapide pour diminuer les impacts sur les victimes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela pourra prévenir et sensibilisé les adolescents à mieux utilisé leurs objets électroniques face aux images sexualisés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais aucunement regarder les images dite sexuel et je vais appliquer le protocole SEXTO en suivant les instruction à la lettre. De plus, je vais m'assurer de la sécurité et de l'intégrité des élèves concernés.